



Syndicat Mixte
du Bassin de Thau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

SAGE Thau-Ingril

Réunion de la Commission Locale de l'Eau
12 juin 2023 | 16h - 19h

Donnons à Thau un avenir responsable

Ordre du jour

16h00 | Situation vis-à-vis de la **sécheresse**

- État des lieux : présentation de la situation locale et contexte départemental
- Propositions à court, moyen et long terme
- Positionnement de la CLE sur la situation sur le périmètre du SAGE

18h00 | **Autres points concernant le SAGE** : avancement des études, commissions thématiques, avis

18h30 | **Points divers** : point de parcours sur le SCOT, autres sujets

Etat des lieux au regard de la sécheresse : contexte départemental

La gestion de la sécheresse au niveau du département

Les services de l'Etat délimitent des zones d'alerte qui sont inscrites dans l'**arrêté cadre départemental (ACD) « sécheresse »**



En fonction de l'état des ressources en eau, des **seuils de restriction** inscrits dans un **arrêté préfectoral** peuvent s'appliquer aux différentes zones.

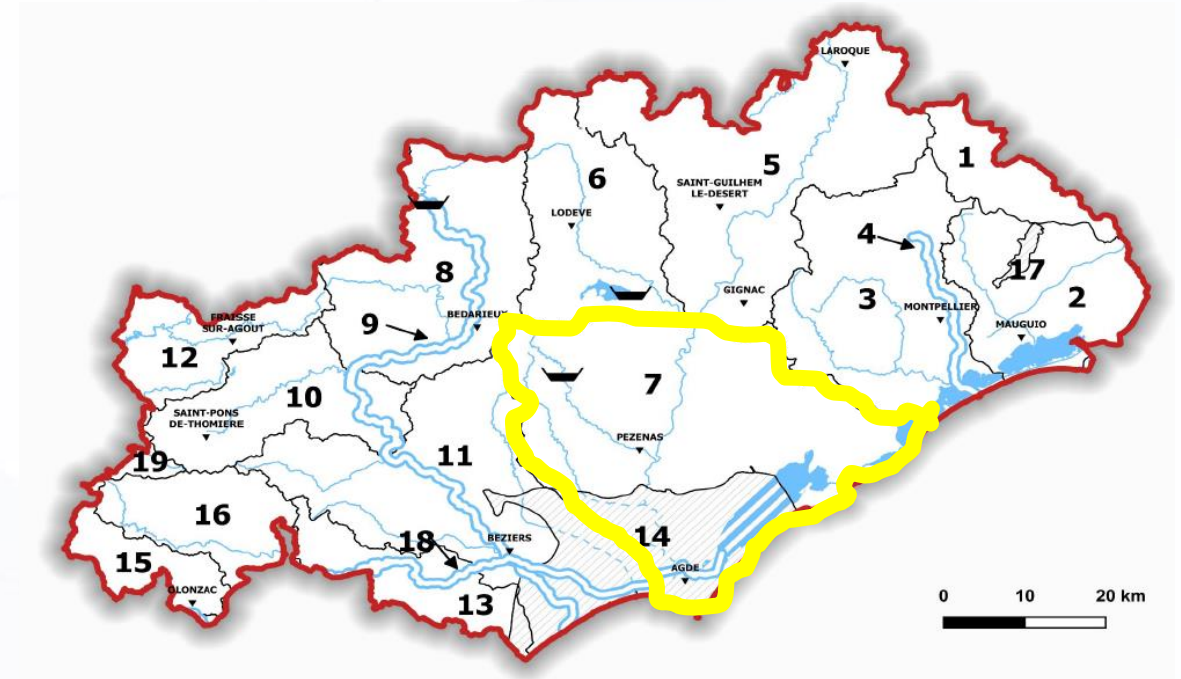


A chacun de ces seuils s'appliquent des **mesures de restriction des usages** de l'eau.

La gestion de la sécheresse au niveau du département

L'arrêté cadre départemental « sécheresse » a été révisé et mis en application au 1/06/2023.

Les seuils et les mesures de restriction ont notamment été revus.



L'arrêté cadre définit les zones d'alerte.

Le périmètre du SAGE se trouve dans la zone 7 « BV de l'Hérault aval de la confluence avec la Lergue jusqu'à l'embouchure ». Les mesures appliquées dépendent donc des débits mesurés sur le fleuve Hérault.

La gestion de la sécheresse au niveau du département

Il y a quatre seuils de restriction possibles : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise.

Les niveaux des seuils dépendent des débits mesurés au cours de l'année :

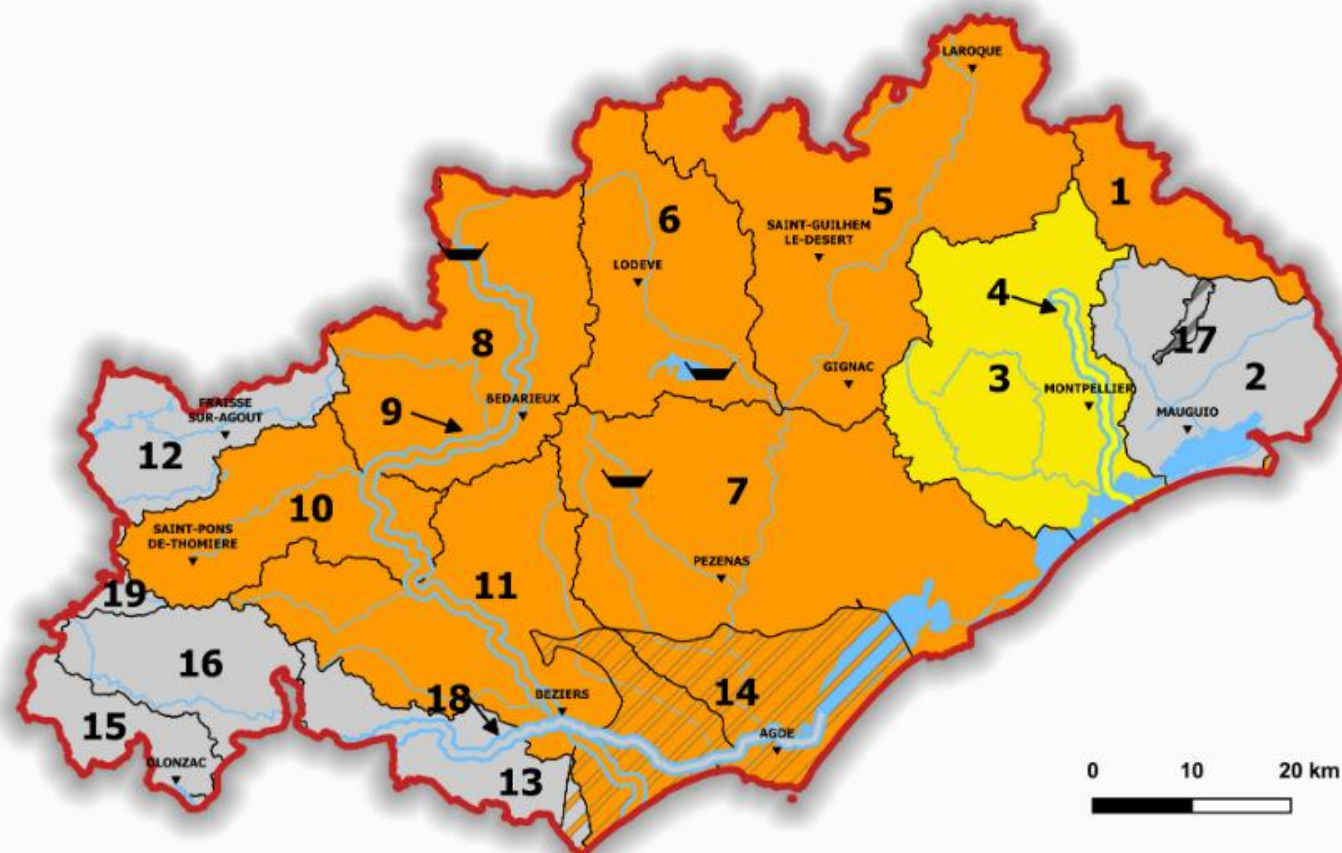
L'Hérault à Aspiran (PSR) - débit en m³/s

	MAI			JUIN	
	Dec. 1	Dec. 2	Dec. 3	Dec. 1	Dec. 2
Vigilance	12,76	11,58	9,73	7,28	6,00
Alerte	10,96	9,79	8,11	6,03	5,03
Alerte renforcée	9,24	8,12	6,62	4,89	4,14
Crise	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75

Des niveaux de seuils de restriction différents peuvent s'appliquer aux 19 zones.

La gestion de la sécheresse au niveau du département

L'arrêté préfectoral en vigueur au 31 mai
donne la carte suivante des seuils de
restriction :



La gestion de la sécheresse au niveau du département

A chacun des seuils s'appliquent des **mesures de restriction des usages** de l'eau.

Actuellement en seuil de restriction **vigilance renforcée** sur notre zone, voici quelques exemples de **mesures en vigueur par usage** :

- Alimentation en eau potable : pas de limitation, sensibiliser aux économies d'eau
- Irrigation des cultures : selon plan de gestion avec objectifs de réduction des volumes d'eau par type d'irrigation, sinon irrigation interdite entre 8h et 20h (sauf exceptions)
- Arrosage des jardins potagers : interdit entre 8h et 20h

La gestion de la sécheresse au niveau du département

A chacun des seuils s'appliquent des **mesures de restriction des usages** de l'eau.

Actuellement en seuil de restriction **vigilance renforcée sur notre zone**, voici quelques exemples de **mesures en vigueur par usage** :

- Lavage des véhicules et bateaux par les particuliers : interdit
- Remplissage et vidange de piscines privées : interdit sauf remise à niveau et première mise en eau (sous conditions)
- Arrosage des golfs : interdit sauf greens et arrosage de sauvegarde entre 20h et 8h deux fois / semaine max

La gestion de la sécheresse au niveau du département

Pour mémoire : la sécheresse estivale de 2022 s'était prolongée sur la période hivernale avec un dernier arrêté préfectoral prenant fin au 31 décembre 2022.

Le premier arrêté préfectoral de 2023 a été pris très tôt, dès le 5 avril et avant même le mois de mai où débutent les définitions des seuils de restriction dans l'ACD.

Etat des lieux au regard de la sécheresse : contexte local

Point-situation-hydro-PliOuest-CLE-12-06-2023-V2.pdf

Propositions pour faire face à la sécheresse

Propositions à court terme (semaines)

- Un relai par le SMBT de la communication des services de l'Etat sur la situation de sécheresse
- Un appui possible du SMBT pour la communication des communes sur la situation locale
 - des explications à l'attention du grand public sur le Pli Ouest et le fonctionnement d'un inversac
 - Des schémas illustrés simplifiés du fonctionnement du karst
- Autres ?

Propositions à moyen terme (mois)

→ Expérimenter des solutions techniques pour contrer, stopper ou limiter la survenue d'un inversac ?

Propositions à long terme (à compter de 2024)

→ Une animation territoriale sur les économies d'eau à l'échelle des communes volontaires du périmètre du SAGE

- Exemple de la charte proposée par la préfecture des Pyrénées Orientales aux communes
- Exemple de la charte du SMETA sur les économies d'eau dans les communes

→ De même pour les industriels et les entreprises du périmètre ?

→ A destination du grand public : un plan de communication et de sensibilisation



Propositions à long terme

Exemple de la charte proposée par la préfecture des Pyrénées Orientales aux communes

Plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse

- Charte d'engagement municipale -

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient avoir des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accroître les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif.

Pour cette raison, le conseil municipal de la commune de [...], dans sa séance du [...], a décidé de prendre 9 engagements :

- 1- Signaler aux services de l'Etat et au(x) gestionnaire(s) de l'eau, toute difficulté éventuelle concernant la disponibilité de la ressource afin de préparer la continuité de l'alimentation en eau potable.
- 2- Déclencher dans les meilleurs délais un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs, tout en respectant, le cas échéant, les mesures de restriction.
- 3- Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.
- 4- Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les gestes d'économie (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).
- 5- Inciter à la bonne mise en œuvre par les particuliers des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux et si nécessaire, en adéquation avec les moyens techniques et humains de la commune, reprendre les dispositions de l'arrêté préfectoral dans un arrêté municipal.
- 6- Participer aux échanges d'informations avec les administrations en charge de la régulation des usages de l'eau.
- 7- Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.
- 8- Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Economisons l'eau ! »
- 9- Désigner un élu référent « eau » en la personne de Mme ou M. [...]

Une synthèse des actions mises en place en application de ces engagements sera transmise dans les plus brefs délais à la préfecture et, le cas échéant, à la sous-préfecture.

Propositions à long terme

Exemple de la charte du SMETA sur les économies d'eau dans les communes

CHARTRE COMMUNALE « JE NE GASPILLE PAS L'EAU »



A l'initiative du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, gestionnaire de la nappe astienne, la charte « Je ne gaspille pas l'eau » est proposée afin de favoriser l'engagement des communes du périmètre dans une politique rigoureuse de gestion de la ressource en eau. Ce projet a été retenu en 2008, dans le cadre de l'appel à projets régional « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau ». Il se concrétise aujourd'hui.

Son ambition consiste à fédérer l'ensemble des collectivités concernées autour d'une démarche commune d'économies d'eau, initiée en 2009 par l'audit du patrimoine en eau potable menée sur leur territoire. Cette étude, conduite par le SMETA, en apportant une connaissance fine des usages et des leviers d'économies d'eau sur chacune des communes, avait pour objectif, sur un secteur touché de manière récurrente par des déficits sévères, la définition d'un programme d'actions global et efficace pour préserver la ressource tout en satisfaisant les usages.

La charte, qui constitue le socle de cette programmation, doit permettre d'afficher une politique claire et cohérente sur le territoire des communes concernées, ceci dans une perspective, à court terme de reconquête de l'équilibre quantitatif de la nappe astienne et des ressources voisines touchées par des déficits avérés, à plus long terme, de développement durable.

A travers cette charte, il s'agit de développer l'idée même du respect et du partage d'un patrimoine commun, passant par un engagement solidaire des communes vis à vis de l'ensemble des ressources en eau qu'elles exploitent.

10 grandes opérations font écho à cette charte, certaines pouvant être déclinées en plusieurs actions. Elles reposent sur trois grands principes visant à gérer durablement la ressource : Etudier, Equiper, Eduquer.

Positionnement de la CLE sur le sujet de l'inversac

Place au débat...!

Avancement des études stratégiques du SAGE

Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau



Depuis la précédente CLE

- Commission thématique du 24/11/2022 : synthèse de l'état des lieux et atelier autour du diagnostic
- Commission thématique du 29/03/2023 : rappel des résultats de l'état des lieux et du diagnostic, proposition de programme d'action et de sites pour les avant-projets
- Réunion intermédiaire technique avec la CAHM du 19/04/2023 sur le programme d'actions
- Réunion intermédiaire technique avec SAM du 12/05/2023 sur l'ensemble de l'étude

A venir : Réunion du COTECH puis de la commission thématique à l'automne 2023

Plan de gestion stratégique des zones humides

Juillet
2022

Phases 1 à 4 : ZH effectives, probables, cartes des fonctions/pressions/enjeux

Phase 5 : terrain

Phases 6 et 7 : PGSZH et plan d'actions de restauration et de préservation

Juin
2024

Depuis la précédente CLE

- CT du 24/11/2022 : zoom sur la phase d'identification des ZH effectives et probables
- COTECH du 3/02/2023 : présentation détaillée des méthodes des phases 1 à 4
- CT du 7/03/2023 : le b.a.-ba des zones humides, ateliers sur les cartes des fonctions, des pressions et des enjeux des zones humides
- COTECH du 21/04/2023 et du 9/05/2023 : validation de la méthode et des résultats du travail cartographique et identification des secteurs à prospecter

En cours et à venir : investigations de terrain jusqu'à l'automne pour confirmer certaines zones

humides identifiées sur carte

Autres études

Etude besoins ressources

- Réunion du COTECH le 7/11/2022 : validation du phasage et du CCTP
- Réunion avec l'agence de l'eau le 2/06/2023 : Point de parcours
- Objectif conservé de lancer l'étude en 2023

Diagnostic territorial sur les macrodéchets provenant du bassin versant

- Automne 2022 : projet d'un consortium d'acteurs retenu par la Région dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt sur les démarches intégrées de réduction des déchets provenant des bassins versants
- Stagiaire fin 2022 début 2023 : cartographie des zones d'accumulation de déchets, récolte et caractérisation
- Prestation CPIE BT mars à juin 2023 : récolte et caractérisation de déchets

A venir : diagnostic territorial

Donnons à Thau un avenir responsable

Commissions thématiques réunies depuis novembre 2022

Commission thématique milieux aquatiques et zones humides du 24/11/2022

Point principal à l'ordre du jour :
avancement de l'étude de diagnostic
hydromorphologique

- Présentation synthétique de l'état des lieux
- Présentation du diagnostic et échanges sur celui-ci en ateliers en présence du COTECH

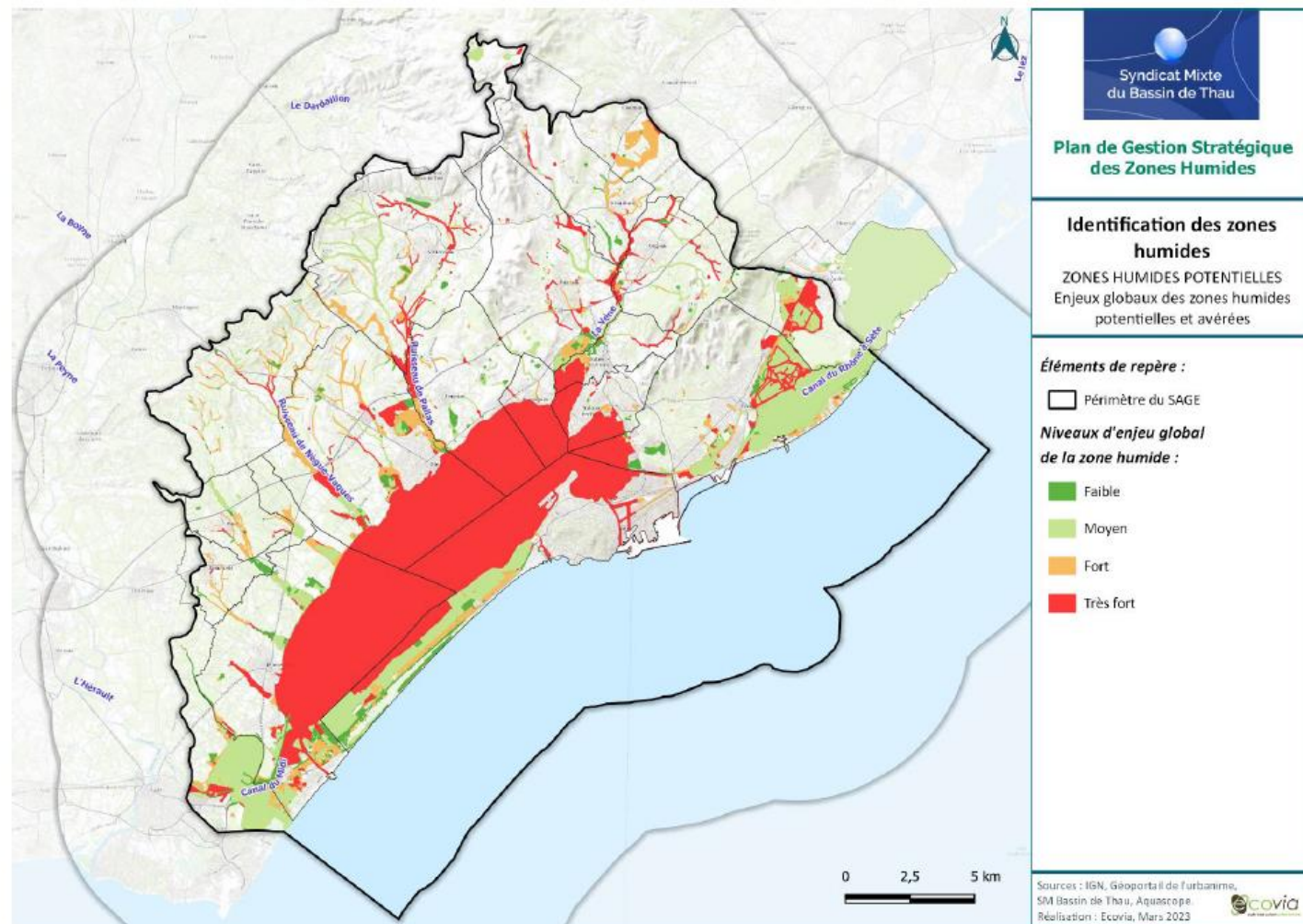


Commission thématique milieux aquatiques et zones humides du 7/03/2023

Identification des enjeux :

Point principal à l'ordre du jour :
le plan de gestion stratégique des zones humides

- Révisions et petits jeux sur le b.a.-ba des zones humides
- Présentations des cartes de fonctions, de pressions et d'enjeux des zones humides et apports de compléments ou de corrections en ateliers sur carte



Commission thématique milieux aquatiques et zones humides du 29/03/2023

Point principal à l'ordre du jour : avancement de l'étude de diagnostic hydromorphologique

- Rappel sur les phases d'état des lieux et de diagnostic
- Présentation des enjeux et des objectifs du programme d'actions et proposition d'une première mouture
- Discussions autour des sites envisageables pour les quatre avant-projets

Avis émis depuis la précédente CLE

Arrêté cadre départemental “sécheresse”

« La CLE ne peut pas se prononcer et donner un avis sur une version non finalisée des documents fournis »

- Remarque principale sur la compréhension des mesures de restriction des usages
- Meilleure prise en compte du Pli Ouest proposée à travers les données piézométriques du SMBT
- En cas de sources d’approvisionnement différentes sur une même zone, il est proposé d’envisager des mesures différentes par groupes d’usages ayant le même approvisionnement plutôt que pour la zone entière de façon indifférenciée

Aménagement nautique de plusieurs quais du port de Sète - projet PSF

« La CLE décide d'un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques et questionnements »

- Sur la problématique des risques de pollution liée à l'augmentation du nombre de bateaux (rejets, sanitaires, collecte des eaux noires et grises)
- Sur les besoins concernant le carénage des bateaux
- Sur le traitement des déchets supplémentaires
- Concernant la biodiversité



Réaménagement du parc sportif les Baux à Poussan

« La CLE décide d'un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques et questionnements »

→ Sur le sens de l'écoulement du Valaury et le partage des eaux entre la Lauze et le Valaury par rapport à la problématique d'inondation

→ Sur l'intégration du bassin de rétention, la ripisylve, le volet zone humide

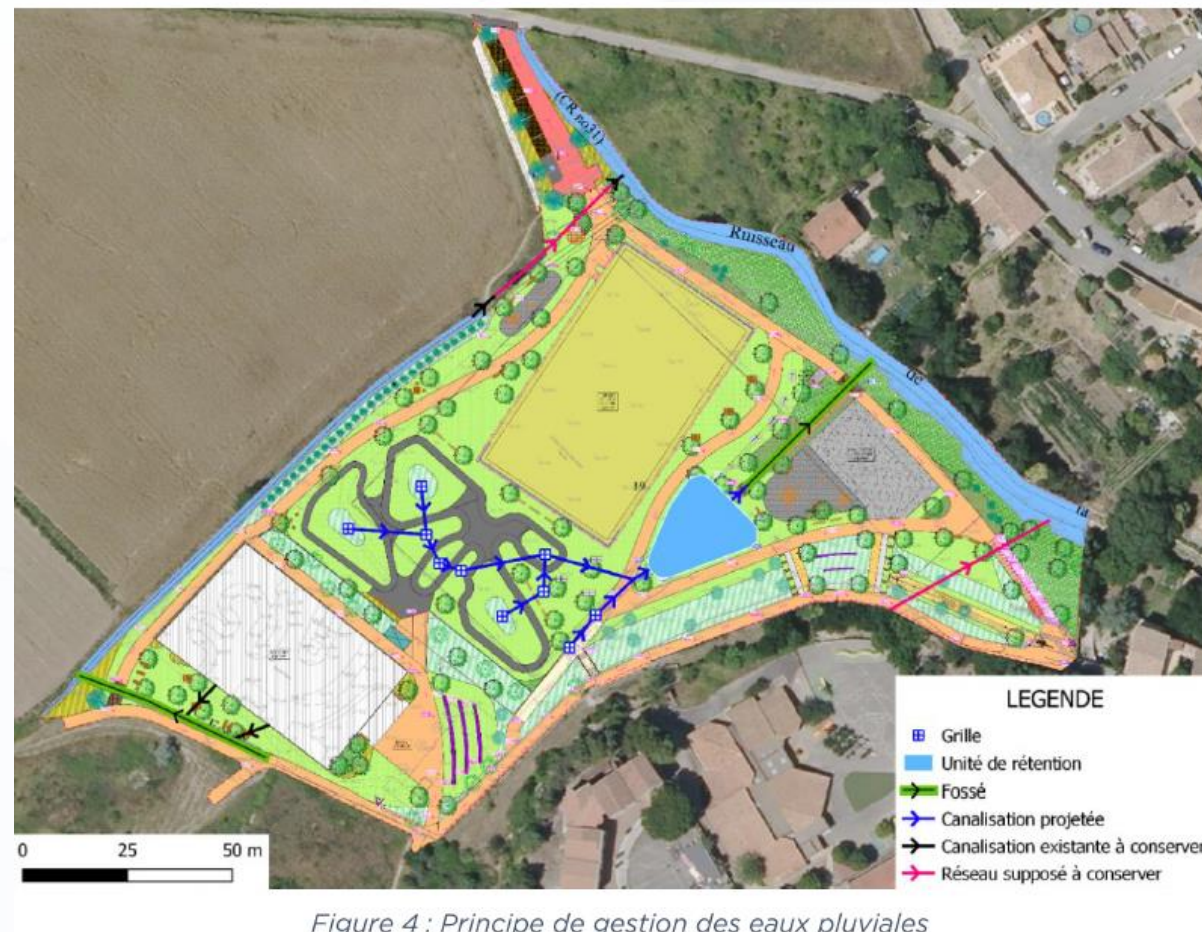


Figure 4 : Principe de gestion des eaux pluviales

Dossiers transmis pour information à la CLE

Dragage d'entretien et immersion des sédiments du port de Sète

- Demande de renouvellement pour une durée de 10 ans de l'autorisation environnementale par le Conseil Régional d'Occitanie validée par arrêté préfectoral du 30 décembre 2022
- Nature des travaux : dragage d'entretien du port de Sète et immersion en mer des sédiments (en courant sortant uniquement), travaux proscrits aux mois de juillet et août
- Qualité : avant chaque opération de dragage, un prélèvement d'échantillon est analysé. Il est réalisée une analyse granulométrique, une analyse de la qualité chimique et il est recherché des phytoplanctons toxiques. L'immersion en mer n'est réalisé qu'à la condition d'une qualité minimale des sédiments



Pompage de la résidence Helenis à Marseillan

- Procédure de déclaration pour le projet de résidence constituée de 2 bâtiments avec logements et commerces + deux niveaux de sous-sols
- En phase travaux (durée 6 mois) : nécessité de procéder à des opérations de rabattement de nappe, probablement ponctuelle, à réaliser en période climatique favorable pour diminuer les débits d'exhaure. Débit estimé : 20 à 40 m³/h.
- Rejets en phase travaux : traités dans un bac de décantation avant rejet dans le réseau pluvial puis l'étang. Suivi de la qualité de l'eau prévu notamment pour E.coli et la concentration en azote + suivi de la turbidité
- En phase d'exploitation du parking : aucune nécessité de pompage ou rabattement de nappe ni de rejet à prévoir



Points divers

Révision du SCoT

SCOT présntation CLE 12-6-23.pdf

Grand jeu sur les cours d'eau

Les cours d'eau de notre territoire sinuent discrètement jusqu'aux lagunes et ont un rôle essentiel à jouer : maintien de la biodiversité, épuration naturelle, limitation de l'intensité des crues... Ils sont également empreints de l'histoire locale !

- Des indices partagés par le Midi Libre et relayés par les partenaires
- Découverte de 4 cours d'eau pendant 4 semaines : la Vène, Font Frats, le Soupié et le Pallas
- Une forte lisibilité et une participation moindre au jeu de piste
- Des réflexions pour une édition améliorée d'ici deux ans

Réunion des Présidents de CLE du périmètre RMC, 12 mai 2023

Projet de réforme nationale des SAGE

- Suite à une étude évaluative identifiant les points forts et les freins à l'efficacité des SAGE
- Des recommandations pour un SAGE plus attractif et renforcer la légitimité de la CLE, renforcer le lien avec aménagement du territoire et asseoir l'animation moteur du SAGE
- Il est notamment recommandé de faire coïncider le renouvellement de la CLE avec les élections municipales et d'améliorer le portage politique avec une meilleure formation des membres
- Enfin, davantage de moyens ont été demandés pour pouvoir assurer la mise en œuvre des SAGE, en particulier dans le contexte de changement climatique et d'évènements extrêmes

La parole aux Présidents des CLE voisines

Suite à une réunion technique inter-SAGE avec les SAGE voisins de l'Astien, Lez Mosson et de l'Hérault, un constat : l'inter-CLE fonctionne déjà très bien au niveau technique.

Afin de favoriser l'inter-CLE au niveau politique, une proposition : consacrer quelques minutes des prochaines réunions des quatre CLE à une tribune des Présidents des CLE voisines afin qu'ils puissent partager des sujets d'intérêt ou des informations.

Autres informations de dernière minute

- Un plan de communication est en cours de rédaction pour les 5 ans à venir et sera adossé au SAGE ; seules les actions inscrites dans ce plan seront financées a priori → prendre contact avec l'animatrice du SAGE pour des besoins à faire remonter
- Restitutions des élèves d'écoles sur le dispositif « Autour de t'eau » le SAGE des enfants, dates transmises par mail
- Visite proposée du domaine les 3 Mazets le 3 juillet à 18h avec notamment des échanges autour des économies d'eau : 8 places sont disponibles pour les membres de la CLE